



MUNICIPALITÉ DE

# Saint-Esprit

## AVIS PUBLIC



---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

---

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT 707-2023

**Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit que :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 juillet 2023, le règlement suivant a été adopté:

#### **Règlement 707-2023**

**Relatif à la distribution des sacs d'empettes en plastique sur le territoire de la municipalité**

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente promulgation et est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 12 juillet 2023.

Simon Franche  
Directeur général et greffier-trésorier